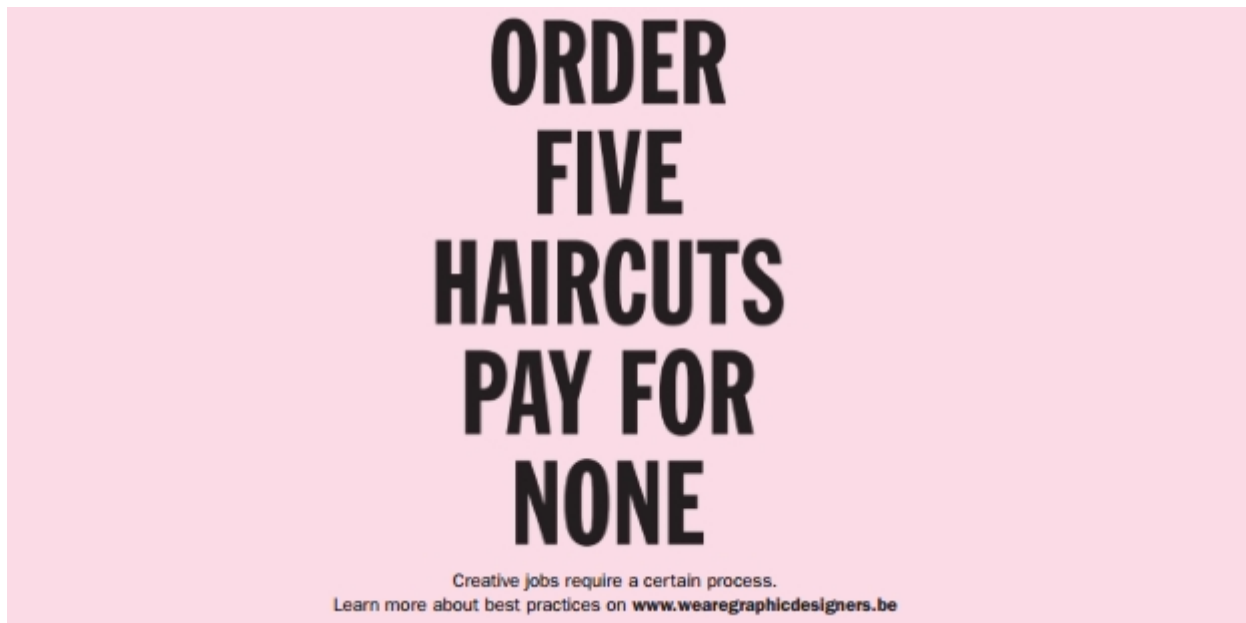


4 organisations pour les droits des designers graphiques



Qu'il s'agisse d'appels d'offres ou de concours, les graphistes sont souvent amenés à proposer leur travail de manière non-rémunérée. Dans le cas d'un concours, l'idée est que ce type de démarche participe à la notoriété du designer, avec relais sur les réseaux sociaux, remise de prix, etc.

Quoique très courant, ce genre de sollicitation est problématique pour de multiples raisons:

- Ce processus fait l'impasse sur l'indispensable travail de réflexion qui définit ce que veut réellement le client, ses valeurs et son identité.
- Cette méthode revient à **dénigrer les compétences professionnelles** des designers graphiques. En effet, ceux-ci possèdent un haut degré de formation artistique

et technique, voire scientifique et une capacité d'analyse et de conseil auprès de leurs commanditaires. Des qualités qui devraient être appréciées à leur juste valeur.

- En matière de création, **le projet constitue pratiquement 90% du travail**. Aucun graphiste professionnel ne bricolera un projet approximatif; il y apportera son savoir-faire, son expérience et son esprit d'analyse.
- Souvent initiés de bonne foi, les concours posent problème car **seul le vainqueur sera rémunéré**. Les autres participants, qui ont également consacré leur temps au projet, ne le sont jamais.
- Toujours dans le cas d'un concours, il arrive fréquemment que l'organisateur s'inspire de différents projets proposés pour, au final, aboutir au projet définitif. Toutes ces contributions gratuites se font sans aucune **protection intellectuelle** ni rémunération pour la participation au concours.

Bien entendu, les graphistes professionnels s'insurgent contre ce type d'appels. **Le hic, c'est qu'il y aura toujours bien quelqu'un pour jouer le jeu dans l'espoir d'obtenir le job ou de gagner en visibilité.**

Pour toutes ces raisons, **cette problématique des projets gratuits a tout intérêt à être prise en charge collectivement, afin de peser davantage**. C'est la raison pour laquelle les associations montent au créneau en émettant des recommandations ou des codes de conduite. Malheureusement ces documents n'ont pas force de loi et sont dès lors proposés à titre indicatif.

Voici 4 organisations ayant pour objectif de défendre les droits des designers et de les guider

dans leurs choix professionnels.

- [We Are Graphic Designers](#) : ce collectif de graphistes explique de manière très didactique le rôle et la valeur ajoutée des graphistes avec un chapitre consacré aux appels à projets.
- [Union Professionnelle des Métiers de la Communication](#), surtout présente dans la région de Liège, réfléchit depuis 2009 sur le sujet. Via un travail de fond réunissant tant commanditaires que soumissionnaires au sein d'un groupe de travail éthique, cette association a émis en avril 2016 une recommandation officielle nommée « Stop aux projets gratuits ».
- Union of Designers in Belgium (UDB) participe aux travaux de [l'ico-D](#) (International Council of Design) qui émet une série de bonnes pratiques.
- [Alliance française des designers](#) a une position très dure et, jusque récemment, « blacklistait » les initiatives qui demandent des projets gratuits. L'AFD effectue un travail de fond sur cette thématique et propose des outils très intéressants : code de déontologie, charte des marchés publics de design, ouvrage « La commande de design graphique », lettre type à envoyer aux responsables des marchés publics, manifeste intitulé « Dites NON aux idées gratuites ». Depuis début 2017, l'AFD propose un service de labellisation "Contrat Éthique Approuvé".

[Découvrez l'article sur les relations clients – designers graphiques](#)

Article de Madeleine Dembour
Version blog de Souria Cheurfi

*Article rédigé avec le soutien du Fonds européen de
développement régional.*

